

Prévention des risques liés à la Manutention de personnes

PUBLIC VISE

Travailleurs médicaux et paramédicaux, accompagnants et soignants, ayant une activité nécessitant la manutention de personnes âgées, malades ou handicapées, afin de limiter le risque de blessures ou de maladies professionnelles à caractère notamment dorsolombaire.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'assurer sa propre sécurité et celle des résidents ou patients en mettant en œuvre des techniques de manipulation élaborées et adaptées spécifiquement à chaque tâche.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Accidents de travail et maladies professionnelles dus à la manutention.
- Situations à risques spécifiques à la manutention de personnes.
- Réglementation applicable à la manutention manuelle.
- Notions d'anatomie :
 - Organisation musculaire.
 - Le squelette et la colonne vertébrale.
 - Troubles musculosquelettiques.
- Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts.
- Démultiplication des masses et recherche de l'équilibre.
- Principes applicables spécifiquement à la manutention de personnes.
- Matériels utilisés pour la manutention de personnes.
- Vidéos.

Enseignements Pratiques

- Visite commentée du site et études de postes.
- Gestion des énergies.
- Techniques gestuelles
 - Retournement (dos, face)
 - Translation

Z.A Vulaines / Samoreau
14, Avenue du Président Paul Séramy
77870 VULAINES-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 31 96 36
contact@ai-formation.fr
www.ai-formation.fr

- Redressement (couché, assis)
- Rehaussement (lit, fauteuil, chaise)
- Transferts
- Relevage suite à une chute
- *Utilisation du lève-malade (si existant)*

Références réglementaires

Manutention :

Articles R4541-1 à R4541-11 et R4141-15 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

PRE REQUIS

- Connaissance du milieu soignant ou accompagnant.

DUREE

- 2 jours.

PERIODICITE

- A définir par l'employeur.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum.

CONDITIONS MATERIELLES

Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Mobilier et appareils d'aide à la manutention sur lesquels les stagiaires doivent être formés.